

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 06 FEVRIER 2015

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

En fonction : 15
Présents : 14
Absente
excusée : 1 Magali ROTH qui a donné pouvoir à Albert D'AMATO

Convocation envoyée le 30 janvier 2015

Secrétaire de séance : Marie-Ange HENNEQUIN

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 05 DECEMBRE 2014 ET 16 JANVIER 2015**
- 2) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'EPANDAGE DE CENDRES ISSUES DE LA COMBUSTION DU BOIS DANS LA CHAUDIERE BIOMASSE DU SITE DE METZ CHAMBIERE**
- 3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE D'ENNERY**
- 4) CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**
- 5) CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX**
- 6) RENOUVELLEMENT CONVENTION DE RESERVATION DE BERCEAUX AU SIAS**
- 7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**
- 8) FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE**
- 9) MAITRISE D'ŒUVRE GRAVIERES D'ARGANCY**
- 10) DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE ET AU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE POUR LE SUIVI FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE DE L'ENS GRAVIERES D'ARGANCY ET PUPITRE SIGNALETIQUE**

- 11) MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE**
- 12) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)**
- 13) DECISION DE NON VALEUR**
- 14) RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT « LES PRAIRIES »**
- 15) DIA**
- 16) FRICHES INDUSTRIELLES : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE**
- 17) ATTRIBUTION DES LOTS DE CHASSE**
- 18) INDEMNITES ALLOUEES POUR LA REPARTITION DE LA LOCATION DE LA CHASSE**
- 19) PRISE EN CHARGE DEPENSE D'INVESTISSEMENT**
- 20) DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification de l'ordre du jour. Les points 9 et 10 seront inversés.

1) APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 05 DECEMBRE 2014 ET 16 JANVIER 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 décembre 2014.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, en y apportant une rectification au point 10 :

CONTRAT LEASING PHOTOCOPIEURS

Il fallait lire :

« Après débat, le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, décide de retenir la société A4 A3 de Metz et charge Monsieur le Maire de signer le devis ».

Et non :

« Après débat, le conseil municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions, décide de retenir la société A4 A3 de Metz et charge Monsieur le Maire de signer le devis ».

Monsieur le maire soumet également au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 janvier 2015.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'EPANDAGE DE CENDRES ISSUES DE LA COMBUSTION DU BOIS DANS LA CHAUDIERE BIOMASSE DU SITE DE METZ CHAMBIERE

Monsieur Nicolas FREY, adjoint au maire, expose au conseil municipal que par arrêté préfectoral n° 2014-DLP/BUPE-362 du 08 décembre 2014, une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la société UEM relative à l'épandage de cendres issues de la combustion du bois dans la chaudière biomasse du site de Metz Chambièrè.

La commune d'Argancy étant incluse dans le plan d'épandage, les conseillers municipaux sont appelés à donner leur avis.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE D'ENNERY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition du service de police municipale de la commune d'Ennery. Cette convention est mise à jour pour les 8 communes adhérentes.

Elle précise les règles de fonctionnement et d'organisation du service de police municipale et fixe les conditions de mise en commun et de financement des agents et de leurs équipements.

Monsieur le Maire précise également que ladite convention est renouvelable tous les 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4) CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'état doit être signée entre le Préfet de Moselle et la commune d'Ennery.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

5) CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de Monsieur Marc VILLIBORD, Responsable de la Trésorerie de Vigy, de mettre en place une convention entre la commune d'Argancy et la Trésorerie afin de définir la politique de recouvrement la plus adaptée aux produits de la collectivité.

Après étude et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

6) RENOUELEMENT CONVENTION DE RESERVATION DE BERCEAUX AU SIAS

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) de la rive droite, la commune d'Argancy dispose de deux berceaux dans l'établissement petite enfance.

La convention étant arrivée à échéance, les élus du conseil syndical ont décidé de :

- modifier et fixer le tarif du berceau à 3 300,00 €uros/an, applicable au 1^{er} janvier 2015,
- renouveler la convention à partir du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2018.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} avril 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

8) FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire propose la fermeture du poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste actuellement tenu. Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

9) MAITRISE D'ŒUVRE GRAVIERES D'ARGANCY

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis du Bureau d'Etudes ESOPE pour le suivi floristique et faunistique à mettre en œuvre sur le site ENS s'élevant à 7 305,00 Euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer ce devis.

10) DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE ET AU CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE POUR LE SUIVI FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE DE L'ENS GRAVIERES D'ARGANCY ET PUPITRE SIGNALETIQUE

La commune d'Argancy a décidé d'entreprendre l'entretien des aménagements écologiques sur l'espace naturel sensible « gravières d'Argancy » et sollicite l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ainsi que le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du suivi floristique et faunistique à mettre en œuvre sur le site ENS.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- devis Bureau d'Etudes ESOPE à Rémyilly
Pour un montant de 7 305,00 Euros HT
- devis Société SAS BERTRAND de Solgne
Pour un montant de 820,00 Euros HT

Demande de subvention au Conseil Général de la Moselle

- devis Bureau d'Etudes ESOPE à Rémyilly
Pour un montant de 7 305,00 Euros HT
- devis Société SAS BERTRAND de Solgne
Pour un montant de 820,00 Euros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes ainsi présentées et charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de subventions.

11) MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en date du 15 janvier 2015, une motion de soutien aux notaires de France a été envoyée par la Chambre des notaires de la Moselle dans le cadre de la réforme des professions réglementées – projet de loi MACRON.

Après étude, le conseil municipal, par 13 voix contre et 2 abstentions, rejette cette motion.

12) APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ayant examiné des éléments complémentaires relatifs aux transferts de charges et procédé à des ajustements, le conseil municipal doit annuler sa délibération prise lors de son conseil du 17 octobre 2014.

Un nouveau rapport de la CLECT nous ayant été transmis, en date du 22 janvier 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications sachant que pour la commune d'Argancy le montant d'attribution de compensation définitive notifié reste inchangé et s'élève à 554 992,00 Euros HT.

13) DECISION DE NON VALEUR

Par courrier, en date du 19 janvier 2015, Monsieur Marc VILLIBORD, Responsable de la Trésorerie de Vigy, a adressé à Monsieur le Maire un état de créances anciennes lui demandant l'admission en non valeur.

Ces créances concernent Monsieur LEBault Gwenaël pour un montant de 1 249,16 Euros (voir détail ci-dessous)

Imputation budgétaire de la pièce	Montant restant à recouvrer
T-116	291,78 €
T-162	145,89 €
T-17	146,74 €
T-37	340,00 €
T-65	324,75 €
TOTAL	1 249,16 €

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, enregistre et accepte cette non valeur. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2015.

14) RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT « LES PRAIRIES »

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la voirie du lotissement « les prairies » à Ruggy appartient toujours au lotisseur. Ce dernier sollicite la reprise au domaine public. Tous les rapports de contrôle ont été fournis. Il appelle les conseillers à se prononcer sur la rétrocession de ces voies de circulation et parcelles au domaine public, à savoir :

- parcelle 71 pour 602 m² - bassin de rétention
- parcelle 480 pour 48 m² - cuve incendie
- parcelle 479 pour 93 m² - accès cuve
- parcelle 79 pour 291 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 485 pour 2 162 m² - voirie, espaces verts

- parcelle 81 pour 333 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 374 pour 59 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 376 pour 70 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 446 pour 109 m² - voirie, espaces verts
- parcelle 455 pour 128 m² - voirie, espaces verts

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, accepte la rétrocession des voies de circulation et parcelles susnommées du lotissement « les prairies » au domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété.

15) DIA

Monsieur Nicolas FREY, adjoint au maire, présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- a) maison
sise à Argancy
section 2 parcelle 54
superficie 472 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

16) FRICHES INDUSTRIELLES : CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE

Pour impulser un renouveau économique et trouver une nouvelle vocation à un grand site sidérurgique dénommé « Les portes de l'Orne », d'une surface d'environ 550 ha et qui concerne 6 communes (Gandrange, Richemont, Mondelange, Amnéville, Rombas et Vitry sur Orne), les élus des communautés de communes du Pays de l'Orne Moselle et des Rives de Moselle se sont rencontrés afin de créer un syndicat mixte qui aurait pour objet l'étude, l'aménagement et la mise en valeur des friches industrielles.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette création.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable quant à la création d'un Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,
- donne son accord quant à l'adhésion de la communauté de communes « Rives de Moselle » audit syndicat mixte,
- approuve les statuts de ce Syndicat Mixte.

17) ATTRIBUTION DES LOTS DE CHASSE

Madame REYMOND Danièle, conseillère municipale, présente au conseil les conclusions de la location de la chasse pour la période du 02 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Lot n° 1

RUGY sections 5 – 6 – 7 – 8 – 9 moins 25 ha (Zone Industrielle des Jonquières)

Superficie totale 379 ha 85 ares 73 ca

Réserve SALLERIN section 8 n° 41-42-44 1 ha 89 ares 00 ca

Superficie de la chasse 377 ha 96 ares 73 ca

Locataire, Monsieur RICHARD Jean-Christophe.

Location : convention de gré à gré 3 276,00 Euros

Lot n° 2

Est du CD1 sections 10 – 11 – 12 – 13

Superficie totale 313 ha 76 ares 69 ca

Superficie de la chasse 313 ha 76 ares 69 ca

Locataire, Monsieur BONNAVENTURE Denis

Location : adjudication 3 000,00 Euros

Le cahier des charges et les clauses spéciales restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de location des 2 lots de chasse communaux présentées par la commission de chasse et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces décisions.

18) INDEMNITES ALLOUEES POUR LA REPARTITION DE LA LOCATION DE LA CHASSE

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal de prendre les délibérations à caractère financier suivantes :

- attribuer au secrétaire l'indemnité de 4 % du produit de la location à répartir pour confection des listes annuelles,
- attribuer au receveur principal l'indemnité de 2 % sur les recettes à répartir et de 2 % sur les sommes effectivement payées aux propriétaires,
- le locataire sera tenu de payer les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions légales et réglementaires.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, entérine les propositions de Monsieur le Maire et le charge de leur application.

19) PRISE EN CHARGE DEPENSE D'INVESTISSEMENT

Préalablement au vote du budget 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

A savoir :

- chapitre 21 : 79 000,00 Euros

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater la facture de « GAEC Famille LEG » pour un montant de 417,30 Euros au compte 2185 et ce avant le vote du budget 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal donne autorisation à Monsieur le Maire.

20) DIVERS

Fin de la séance : 19 h 30